

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

Présents : SIX Ch., SERVOIR J.P., DULAC C., BARBIER V., GALLAND S, ALCABEZ J., VALETTE S F, ROUGÉ F., BAUMERT P., BOUNICHOU M., PEDOT R., TRIJOLET J.P., HUOT D., LE BOURGOCQ MP , DELPECH D., PETIT P., VILLEFER F., TROUVÉ F.

Absente excusée : POLLARD K. (pouvoir M SIX),

Secrétaire élue : Dominique HUOT

### 1/ Adoption du PV de la séance précédente :

Après avoir pris note des observations de M Petit, le conseil municipal adopte le PV.

1 abstention F Rouge

### 2/ Vote du Compte Administratif 2016 Budget Commune :

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2016 dressé par Monsieur Christian SIX ;

Le Conseil Municipal :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture		21 606,44		261 345,70	-	282 952,14
Opérations de l'exercice	385 581,34	367 045,71	1 091 820,23	1 430 265,00	1 477 401,57	1 797 310,71
TOTAUX (A)	385 581,34	388 652,15	1 091 820,23	1 691 610,70	1 477 401,57	2 080 262,85
Résultats de clôture		<b>3 070,81</b>		<b>599 790,47</b>	-	<b>602 861,28</b>
Restes à réaliser(B)	457 026,00	114 851,00			457 026,00	114 851,00
Totaux Cumulés(A+B)	842 607,34	503 503,15	1 091 820,23	1 691 610,70	1 934 427,57	2 195 113,85
Résultats Définitifs	<b>339 104,19</b>			<b>599 790,47</b>		<b>260 686,28</b>

M. Six se retire au moment du vote

Le compte administratif principal est adopté.

3 contres : Mme Trouvé, M. Petit, M. Villefer

### 3/ Affectation des résultats Budget Communal :

Le conseil municipal adopte l'affectation des résultats comme ci-après :

Vu le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 et constatant que le compte financier 2016 présente :

- un excédent d'exploitation de 599 790,47€
- un excédent d'investissement de 3 070,81€
- un reste à réaliser dépenses de 457 026,00€
- un reste à réaliser recettes de 114 851,00€
- besoin net de la section d'investissement de 339 104,19€

M. Six se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : EXCEDENT

**Affectation à l'excédent reporté : 339 104.9 €**  
en réserve (compte 1068)

Report à nouveau créditeur : 260 686.28 €

3 contres : Mme Trouvé, M. Petit, M. Villefer

#### 4/ Adoption du compte administratif 2016 Budget RPA :

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2016 RPA dressé par Monsieur Christian SIX, Maire.

Le Conseil Municipal :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

RPA	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture	61 829,95			20 104,67	61 829,95	20 104,67
Opérations de l'exercice	53 095,59	63 298,28	60 412,65	131 984,52	113 508,24	195 282,80
TOTAUX (A)	114 925,54	63 298,28	60 412,65	152 089,19	175 338,19	215 387,47
Résultats de clôture	<b>51 627,26</b>			<b>91 676,54</b>		<b>40 049,28</b>
Restes à réaliser(B)	-	-			-	-
Totaux Cumulés(A+B)	114 925,54	63 298,28	60 412,65	152 089,19	175 338,19	215 387,47
Résultats Définitifs	<b>51 627,26</b>			<b>91 676,54</b>		<b>40 049,28</b>

M. Six se retire au moment du vote

Le compte administratif principal est adopté.

3 contres : Mme Trouvé, M. Petit, M. Villefer

#### 5/ Affectation des résultats Budget RPA :

##### **Budget RPA :**

Vu le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 et constatant que le compte financier 2016 présente :

- un excédent d'exploitation de 91 676.54€
- un déficit d'investissement de 51 627.26€
- un reste à réaliser dépenses de 0€
- un reste à réaliser recettes de 0€
- besoin net de la section d'investissement de 51 627.26€

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : EXCEDENT

**Affectation à l'excédent reporté : 51 627.26 €**  
en réserve (compte 1068)

Report à nouveau créditeur : 40 049.28 €

3 contres : Mme Trouvé, M. Petit, M. Villefer

#### 6/ Vote du CA 2016 Budget AEP :

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2016 AEP dressé par Monsieur Christian SIX, Maire

Le Conseil Municipal :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

AEP	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture		69 352,42		97 331,53	-	166 683,95
Opérations de l'exercice	104 753,83	105 668,26	38 849,00	87 752,93	143 602,83	193 421,19
TOTAUX (A)	104 753,83	175 020,68	38 849,00	185 084,46	143 602,83	360 105,14
Résultats de clôture		<b>70 266,85</b>		<b>146 235,46</b>		<b>146 235,46</b>
Restes à réaliser(B)	71 756,00	56 000,00			71 756,00	56 000,00
Totaux Cumulés(A+B)	176 509,83	231 020,68	38 849,00	185 084,46	215 358,83	416 105,14
Résultats Définitifs		<b>54 510,85</b>		<b>146 235,46</b>		<b>200 746,31</b>

M. Six se retire au moment du vote

Le compte administratif principal est adopté.

3 contres : Mme Trouvé, M. Petit, M. Villefer

#### 7/ Affectation des résultats AEP :

Vu le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 et constatant que le compte financier 2016 présente :

- un excédent d'exploitation de 146 235,46€
- un déficit d'investissement de 70 266,85€
- un reste à réaliser dépenses de 71 756€
- un reste à réaliser recettes de 56 000€
- besoin net de la section d'investissement de 0€

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : EXCEDENT

**Affectation à l'excédent reporté : 0 €**  
en réserve (compte 1068)

Report à nouveau créditeur : 146 235,46 €

3 contres : Mme Trouvé, M. Petit, M. Villefer

#### 8/ Vote du CA 2016 Budget Assainissement :

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2016 ASSAINISSEMENT dressé par Monsieur Christian SIX, Maire:

Le Conseil Municipal :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture	67 887,29			13 154,22	67 887,29	13 154,22
Opérations de l'exercice	54 580,78	146 470,29	120 558,81	133 421,87	175 139,59	279 892,16
TOTAUX (A)	122 468,07	146 470,29	120 558,81	146 576,09	243 026,88	293 046,38
Résultats de clôture		<b>24 002,22</b>		<b>26 017,28</b>	-	<b>50 019,50</b>
Restes à réaliser(B)	84 730,00	32 424,00			84 730,00	32 424,00
Totaux Cumulés(A+B)	207 198,07	178 894,29	120 558,81	146 576,09	327 756,88	325 470,38
Résultats Définitifs	<b>28 303,78</b>			<b>26 017,28</b>	<b>2 286,50</b>	

M. Six se retire au moment du vote

Le compte administratif principal est adopté.

3 contres : Mme Trouvé, M. Petit, M. Villefer

#### 9/Affectation des résultats Budget Assainissement 2016 :

Vu le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 et constatant que le compte financier 2016 présente :

- un excédent d'exploitation de 26 017.28€
- un excédent d'investissement de 24 002.22€
- un reste à réaliser dépenses de 84 730.00€
- un reste à réaliser recettes de 32 424.00€
- besoin net de la section d'investissement de **28 303.78€**

Le conseil municipal d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : EXCEDENT

**Affectation à l'excédent reporté : 26 017.28 €**  
en réserve (compte 1068)

Report à nouveau créateur : 0€

3 contres : Mme Trouvé, M. Petit, M. Villefer

#### 10/ Vote du Budget ZAE LE Récolat :

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2016 ZAE dressé par Monsieur Christian SIX, Maire.

Le Conseil Municipal :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

zae	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture	75 060,73		12 844,05	-	87 904,78	-
Opérations de l'exercice	136 113,56	161 192,74	165 177,56	165 177,56	301 291,12	326 370,30
TOTAUX (A)	211 174,29	161 192,74	178 021,61	165 177,56	389 195,90	326 370,30
Résultats de clôture	<b>49 981,55</b>		<b>12 844,05</b>		<b>62 825,60</b>	
Restes à réaliser(B)	-	-			-	-
Totaux Cumulés(A+B)	211 174,29	161 192,74	178 021,61	165 177,56	389 195,90	326 370,30
Résultats Définitifs	<b>49 981,55</b>		<b>12 844,05</b>		<b>62 825,60</b>	

M. Six se retire au moment du vote

Le compte administratif principal est adopté.

3 contres : Mme Trouvé, M. Petit, M. Villefer

### 11/ Transfert DU BUDGET ZAE :

M. le Maire rappelle les dispositions de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) qui prévoient notamment le transfert obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'ensemble des ZAE vers les EPCI.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Considérant les dispositions de la loi NOTRe ;

Considérant la délibération de la CCVDFB du 14 décembre 2016 qui approuve le transfert en pleine propriété des biens immobiliers nécessaires à la gestion de la zone d'activités du Récolat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

- prend acte de la dissolution du budget ZAE Le Récolat au 31 décembre 2016 ;
- ajoute que l'actif et le passif de ce budget seront transférés à la CCVDFB ;
- autorise M. le Maire à signer les actes translatifs de propriété avec l'EPCI (actes administratifs) concernant les parcelles encore disponibles à la vente soit les lots :
  - Lot 9 (subdivision lot 1) d'une superficie de 1 950 m<sup>2</sup> cadastré G611
  - Lot 2 d'une superficie de 2 086 m<sup>2</sup> cadastré G612
  - Lot 3 d'une superficie de 2 113 m<sup>2</sup> cadastré G613

### 11/ Vote du compte de gestion :

Le Conseil Municipal :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets Annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, est conforme au compte administratif.

1 contre : M. Villefer

#### 12/ Etude de faisabilité Maison de Santé :

M. le Maire présente à l'Assemblée l'étude de faisabilité établie par l'ATD pour l'aménagement d'une maison de santé. Le terrain retenu pour son implantation est celui acquis récemment auprès de M. Delmas situé rue de la Grange des Pères.

La superficie de l'ensemble est de 890 m<sup>2</sup> dont 204 m<sup>2</sup> réservés à la circulation.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte l'étude de faisabilité présentée ;
- confirme l'implantation de la Maison de Santé sur le terrain sus indiqué ;
- précise que l'organisation des espaces devra être validée par les professionnels utilisateurs.

#### 13/ Projet de création d'un lotissement :

M. le Maire informe l'Assemblée que l'unité foncière acquise récemment auprès de M. Delmas doit être affectée à l'implantation d'une Maison de Santé ; elle pourrait également être dédiée pour une partie à l'habitat.

Il rappelle que la commune a malheureusement très peu de terrain disponible pour la construction individuelle, compte tenu notamment des contraintes liées à la zone inondable. Il propose donc d'aménager un lotissement sur le terrain indiqué.

Le conseil municipal :

- décide sur le principe d'affecter une partie de l'unité foncière sus indiquée à l'aménagement d'un lotissement ;
- valide l'avant-projet établi par l'ATD qui prévoit l'implantation d'un lotissement de 8 lots.

*1 abstention : Mme Trouvé*

#### 14/ Projet de construction d'un hangar :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que les plans concernant la construction d'un hangar ont été présentés lors de la précédente séance et ont été validés.

Il présente désormais le détail des travaux ainsi que l'estimatif de l'opération de construction établis par l'architecte.

Le montant total des travaux est estimé à 261 000€ HT.

Le conseil municipal :

- adopte l'Avant-Projet dont l'estimatif d'un montant de 261 000€HT ;
- charge M. Servier, architecte, de poursuivre sa mission dans le cadre du contrat qui a été établi avec lui ;
- confirme l'autorisation donnée à M. le Maire de déposer le permis de construire ;
- décide de réaliser un emprunt de 250 000€ pour la construction du hangar dès que le budget sera voté conformément à l'article L1612-1 du CGCT ;
- opte pour un taux fixe et pour une durée d'emprunt de 15 ans ;
- autorise M. le Maire à retenir l'offre économiquement la plus intéressante parmi les propositions d'emprunt ;
- autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tous documents annexes dès que le budget sera voté.

*3 abstentions : M. Petit ; M. Villefer ; Mme Trouvé.*

#### 15/ Dénomination Place Tardieu :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la Place située entre la station "Tardieu" et l'école primaire reste encore sans nom.

Il propose de lui donner le nom d'une grande figure locale, femme de lettres, "Albertine SADOUILLET-PERRIN".

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à la place citée ci-dessus le nom de "Place Albertine SADOUILLET-PERRIN".

#### 16/ Concours Maisons Fleuries :

Madame Galland, adjointe au Maire, informe l'Assemblée que la commune s'est engagée dans le concours des Villes et Villages fleuris. Il s'agit de développer des actions en vue de valoriser la commune au niveau environnemental : fleurissement, mise en valeur du patrimoine végétal, protection des espaces naturels, valorisation touristique, etc.

Pour compléter cette démarche et récompenser les habitants de la commune qui participent à embellir notre cadre de vie, elle souhaite remettre en place le concours des maisons fleuries.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création d'un concours des maisons fleuries ;
- Adopte le projet de règlement.
- 

#### 17/ Délibération prestations communication :

M. le Maire informe l'Assemblée que la commission communication propose de faire appel à un professionnel de la communication.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les services de Mme Carrier ;
- valide son devis de 600€ par bulletin municipal ;
- opte pour la diffusion de bulletins municipaux plus réguliers soit au moins 3 par an ;
- autorise M. le Maire à faire appel à un graphiste et un imprimeur, prestataires indispensables à l'édition des magazines municipaux.

*3 contres : M. Petit ; M. Villefer ; Mme Trouvé.*

#### 18/ Renouvellement convention Géovisu :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes de la Vallée Dordogne et Forêt Bessède (CCVDFB) a renouvelé la convention de services de cartographie numérique avec l'ATD pour l'accès à GEOVISU et pour l'accès aux outils de gestion.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée un projet de convention de participation financière de 1€ par habitant avec la CCVDFB pour accéder à ces services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de convention avec la CCVDFB,
- Autorise le Monsieur le Maire à la signer.

#### 19/ Vente de stère de bois :

M. le Maire informe l'Assemblée que M. Liabot serait intéressé pour acheter à la commune du bois sur pied à Lussac.

Il propose de le vendre 10€ le stère comme il en avait été décidé pour un habitant de la Vergnolle l'an passé.

Le conseil municipal à l'unanimité:

- autorise M. Liabot à faire une coupe de bois à Lussac et décide de lui vendre 10€ le stère ;
- charge M. le maire d'émettre le titre correspondant.

#### 20/ Demande de DETR :

M. le maire informe l'Assemblée des nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité qui désormais seront recueillies dans les mairies équipées d'un système de dispositif de recueil.

Il propose de maintenir un service de proximité auprès des habitants afin d'assister toutes les personnes qui souhaitent faire leur demande en ligne.

Il fait savoir que les dépenses faites au titre d'un nouveau dispositif numérique sont éligibles à une DETR au taux de 60%

A cet effet, il soumet un devis d'un montant de 1 245 €.

Le conseil municipal à l'unanimité:

- adopte la proposition de M. le Maire et entend pouvoir accueillir les pré-demandes en ligne ;
- décide d'équiper la Mairie d'un dispositif numérique indispensable ;
- sollicite à cet effet une subvention au titre de la DETR ;
- adopte le plan de financement correspondant.

#### 21/ Demande de subvention 100km :

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, adjoint aux finances, invite l'Assemblée à délibérer sur la demande de subvention au Club Athlétique Belvesois « 100km de Belvès en Périgord Noir » pour l'organisation de la 41<sup>ème</sup> édition des 100km de Belvès.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant l'intérêt que présente cette association,

- Décide d'octroyer une subvention de 200 € au Club Athlétique Belvesois « 100km de Belvès en Périgord Noir ».

#### 22/ Convention de servitude :

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande de la part de M. Delesque.

Ce dernier sollicite une autorisation de passage sur les parcelles cadastrées section AB 100, 105 et 99, appartenant à la commune, pour se rendre sur son terrain situé à proximité immédiate.

Il propose de faire droit à sa demande sous réserve que l'autorisation donnée soit provisoire et révocable à tout moment.

Il soumet à cet effet un projet de convention de servitude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de M. le Maire ;
- autorise M. le Maire à signer la convention de servitude.



### 23/ Recours contre une autorisation d'urbanisme :

M. le Maire informe l'Assemblée qu'un recours en annulation a été déposé devant le Tribunal Administratif de Bordeaux contre un permis de construire délivré le 31 juillet 2008 pour les travaux de restauration immobilière concernant l'ancienne abbaye.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à ester en justice et à représenter la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du recours en annulation,
- Autorise M. le Maire à ester en justice et à prendre un avocat pour représenter les intérêts de la commune dans ce dossier.

### 24/ Devis ascenseur :

M. le Maire informe l'Assemblée qu'une réparation du système de téléalarme de l'ascenseur de la Maison Paule de Carbonnier est nécessaire.

Il soumet un devis établi par l'entreprise Dutreix-Schindler, chargée de l'entretien de cet ascenseur, pour un montant de 1 244€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le devis de l'entreprise Dutreix-Schindler pour un montant de 1 244€ HT ;
- autorise M. le maire à mandater la dite dépense ;
- décide de l'inscrire au budget 2017.

### 25/ Fonds de concours Ecole Maternelle pour l'acquisition de tablettes :

M. le Maire informe l'Assemblée que l'école maternelle souhaiterait s'équiper d'un dispositif de tablettes interactives afin que tous les enfants puissent connaître cet outil numérique et apprendre à s'en servir. Pour information, l'achat de ce dispositif est estimé au global à 2 924€ TTC.

Il précise que conformément à l'article L5214-16 du CGCT, des fonds de concours peuvent être versés à un EPCI. Ils ne peuvent excéder la part du financement assurée hors subventions par le bénéficiaire du fonds de concours.

le conseil municipal :

- Approuve sur le principe l'attribution d'un fonds de concours à la CCVDFB au titre de l'achat d'un dispositif de tablettes dédié à l'école maternelle ;
- donne à cette fin tous pouvoirs à l'ordonnateur.

*1 abstention : M. Villefer.*

Le Maire, Christian SIX

